

Fondation OLO

États financiers

Des exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

Fondation OLO

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Bilans	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 11
Renseignements complémentaires	12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation OLO

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Fondation OLO**, qui comprennent les bilans au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1 avril 2011, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la Fondation tire des apports de dons pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de la Fondation et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés au montant des dons reçus, à l'excédent des produits sur les charges, aux actifs et aux actifs nets.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Fondation OLO** au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1 avril 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L. ⁽¹⁾

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 8 mai 2013

⁽¹⁾ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A107906

Fondation OLO

Résultats

Des exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

2

	2013	2012
	\$	\$
Produits		
Activités de distribution		
Vente de coupons OLO aux membres	2 966 713	2 651 244
Dons et activités philanthropiques		
Dons en espèces	219 485	246 131
Dons d'aliments et de vitamines	189 403	-
Activités de financement	488 599	499 184
Autres revenus		
Cotisations des membres	374 937	371 521
Subvention pour le développement	30 000	-
Revenu de placement	56 857	26 860
	4 325 994	3 794 940
Charges		
Coût des aliments distribués	2 285 395	2 150 479
Activités de financement	124 073	131 050
Développement et communication	6 780	20 982
Dépenses de développement subventionnées	30 000	-
Administration générale (relevé A)	407 724	353 954
Éventualité	8 863	-
	2 862 835	2 656 465
Distribution aux membres		
Crédits pour l'achat d'oeufs, de lait et de jus d'orange	1 304 666	1 036 625
Suppléments vitaminiques	152 314	99 850
Outils de support au programme OLO	4 179	-
	1 461 159	1 136 475
Excédent des produits sur les charges	2 000	2 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation OLO

Évolution des actifs nets

Des exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

3

	Investis en immobilisations	Non affectés	2013 Total
	\$	\$	\$
Solde au début	11 426	107 965	119 391
Excédent des produits sur les charges	(6 935)	8 935	2 000
Solde à la fin	4 491	116 900	121 391

	Investis en immobilisations	Non affectés	2012 Total
	\$	\$	\$
Solde au début	16 349	101 042	117 391
Excédent des produits sur les charges	(5 642)	7 642	2 000
Investissement en immobilisations	719	(719)	-
Solde à la fin	11 426	107 965	119 391

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation OLO

Bilans

Aux 31 mars 2013 et 2012

4

	2013	2012	Au 1 avril 2011
	\$	\$	\$
Actif à court terme			
Encaisse (note 4)	1 684 767	1 056 566	1 076 944
Fonds du marché monétaire	304 511	300 588	1 404 731
Créances (note 5)	366 353	344 112	240 407
Stocks	52 724	9 414	253 951
Frais payés d'avance	14 884	7 130	-
	2 423 239	1 717 810	2 976 033
Immobilisations (note 6)	4 491	11 426	16 349
Placements à long terme (note 7)	2 175 831	2 127 697	-
	4 603 561	3 856 933	2 992 382
Passif à court terme			
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 698 878	2 067 971	1 115 444
Distributions à payer aux membres	1 783 292	1 649 421	1 759 547
Apports reportés	-	20 150	-
	4 482 170	3 737 542	2 874 991
Actifs nets			
Investis en immobilisations	4 491	11 426	16 349
Non affectés	116 900	107 965	101 042
	121 391	119 391	117 391
	4 603 561	3 856 933	2 992 382

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Fondation OLO**Flux de trésorerie****Des exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012****5**

	2013	2012
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	2 000	2 000
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	6 935	5 642
Amortissement de l'escompte sur achat d'obligations	(48 134)	-
	(39 199)	7 642
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	671 323	996 253
	632 124	1 003 895
Activités de financement		
Acquisition d'immobilisations	-	(719)
Acquisition de placements à long terme	-	(2 127 697)
	-	(2 128 416)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	632 124	(1 124 521)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 357 154	2 481 675
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 989 278	1 357 154
Constitution de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	1 684 767	1 056 566
Fonds du marché monétaire	304 511	300 588
	1 989 278	1 357 154

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution et nature des activités

La Fondation OLO (la « Fondation ») est un organisme sans but lucratif constitué le 12 mars 1991 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est exempté d'impôts sur le revenu.

La Fondation a pour mission de contribuer à la naissance de bébés en santé en assurant la disponibilité d'aliments de base (œufs, lait, jus d'oranges ou suppléments vitaminiques) dans le cadre de programmes d'intervention mis en place par les CLSC et qui concernent plus particulièrement les femmes enceintes défavorisées sur le plan socio-économique. À cet effet, la Fondation a choisi de remettre à ses membres l'excédent des produits sur les charges supérieur à 2 000 \$.

2. Première application des Normes comptables pour les organismes sans but lucratif

La Fondation a adopté les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, fixant ainsi sa date de transition au 1er avril 2011. En vertu du chapitre 1501 - Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif, les NCOSBL sont appliquées rétrospectivement à la date de transition. L'adoption de ces nouvelles normes n'a occasionné aucune modification à la date de transition par rapport aux états financiers établis antérieurement.

3. Méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif font partie des PCGR canadiens.

Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

La Fondation constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services, à l'exception de la publicité reçue à titre gratuit, lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et qu'elle aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement courant.

3. Méthodes comptables (suite)*Subventions*

Les subventions reçues pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût des immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions reçues qui ont trait à des dépenses futures sont reportées et sont amorties au fur et à mesure que les dépenses auxquelles elles se rapportent sont engagées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les placements temporaires, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ayant une échéance initiale de trois mois et moins.

Stocks

Les stocks de vitamines, qui sont distribués à un prix nul, sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement. Les autres stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthodes	Taux
Équipement informatique	dégressif	30 %
Logiciels	dégressif	30 %
Mobilier de bureau	dégressif	20 %
Améliorations locatives	linéaire	5 ans

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés qui sont évalués à la juste valeur.

Affectation d'origine interne

Le conseil d'administration a choisi de présenter distinctement, à titre d'affectation d'origine interne, les actifs nets investis en immobilisations. Les actifs nets investis en immobilisations comprennent les immobilisations, nets des apports reportés y afférent.

3. Méthodes comptables (suite)*Ventilation des charges*

La Fondation ventile une partie de ses charges d'administration générale au coût des aliments distribués selon des clés de répartition qu'elle a jugées adapter à chaque type de charge. Les charges liées aux déplacements et comité, à la formation, aux intérêts et frais bancaires et à l'amortissement ne sont pas ventilées; les autres charges d'administration générale sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

- salaires et charges sociales - au prorata du nombre d'heures directement consacrées à la distribution des aliments;
- honoraires de vérification et tenue de livres - au prorata du coût total des diverses activités de la Fondation;
- loyer - au prorata de la surface de locaux occupée par l'activité de distribution des aliments;
- frais de bureau et télécommunications - au prorata de la consommation réelle ou estimée attribuable à la fonction de distribution des aliments;

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

4. Encaisse

L'encaisse comprend un dépôt de 804 795 \$ dans un compte épargne, portant intérêt à un taux variant entre 1,10 % et 1,15 %.

5. Créances

	2013	2012	Au 1 avril 2011
	\$	\$	\$
Comptes à recevoir	316 661	293 634	227 012
Promesses de dons à recevoir	28 141	35 156	-
Taxes à la consommation	21 551	15 322	13 395
	366 353	344 112	240 407

6. Immobilisations

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Équipement informatique	19 821	19 821	-
Logiciels	6 035	4 123	1 912
Mobilier de bureau	10 424	7 845	2 579
Améliorations locatives	30 619	30 619	-
	66 899	62 408	4 491

	2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Équipement informatique	19 821	15 071	4 750
Logiciels	6 035	3 304	2 731
Mobilier de bureau	10 424	6 479	3 945
Améliorations locatives	30 619	30 619	-
	66 899	55 473	11 426

7. Placements à long terme

Les placements à long terme sont constitués d'obligations, portant intérêt à des taux variant entre 1,49 et 3,18 % et échéant entre août 2015 et février 2023.

8. Instruments financiers

Les instruments financiers exposent la Fondation à divers risques financiers. Les risques financiers importants découlant d'instruments financiers sont résumés ci-dessous :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Fondation est exposée au risque de crédit en raison de ses actifs financiers. Au 31 mars 2013, la Fondation n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'un tiers.

8. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments financiers à taux fixe exposent la Fondation à un risque de juste valeur, alors que ceux à taux variable exposent la Fondation à un risque de flux de trésorerie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Fondation est exposée au risque de liquidité en raison de ses passifs financiers qui consistent principalement en l'obligation de rembourser la valeur de la marchandise remise en échange des coupons.

9. Avantages sociaux futurs

En juin 2010, la Fondation a adopté un régime complémentaire de retraite. Selon les termes de ce régime, les employés doivent verser une cotisation salariale correspondant à un montant entre 2 et 5 % de leur salaire de base. Les employés peuvent également choisir de verser une contribution volontaire au régime. La Fondation contribue au régime pour un montant équivalant à la contribution salariale des employés. La contribution de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 est de 13 369 \$ (10 567 \$ en 2012).

10. Engagements contractuels

La Fondation s'est engagée, en vertu d'un bail, à verser un montant de 140 034 \$ d'ici à 2018. Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2014	29 481
2015	29 481
2016	29 481
2017	29 481
2018	22 110

11. Ventilation des charges

Les charges d'administration générale de 87 770 \$ (86 101 \$ en 2012), comptabilisées dans le coût des aliments distribués, sont réparties de la façon suivante :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	64 699	63 296
Honoraires professionnels		
Honoraires de vérification et de tenue de livres	5 989	7 380
Frais de bureau et télécommunications		
Loyer	7 208	6 663
Frais de bureau	7 625	7 346
Télécommunications	2 249	1 416
	87 770	86 101

Fondation OLO

**Renseignements complémentaires aux états financiers
Des exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012**

12

	2013	2012
	\$	\$
Relevé A - Administration générale		
Salaires et charges sociales	255 292	264 518
Honoraires professionnels	86 842	41 113
Frais de bureau et télécommunications	37 921	32 233
Déplacements et comités	8 540	5 797
Formation	6 137	1 513
Frais de carte de crédit et frais bancaires	6 057	3 138
Amortissement des immobilisations	6 935	5 642
	407 724	353 954